

# Un nouveau membre au sein de notre réseau : les Ceméa Haïti

Depuis le dernier conseil d'administration, qui s'est tenu du 24 novembre au 2 décembre, nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre au sein de notre réseau : les Ceméa Haïti.

Parrainée par les Ceméa France et plus particulièrement soutenue par l'Association Territoriale des Ceméa de la Martinique, les Ceméa d'Haïti ont proposé, depuis 2013, un projet ambitieux qui mêle à la fois une campagne de plaidoyer pour le respect du droit à l'éducation et des activités qui incluent la participation de la société civile à une réflexion plus large sur le système éducatif en Haïti.

## Les activités des Ceméa Haïti

- Formation des enseignants
- Formation des Travailleurs Sociaux
- Programme de parrainage
- Accompagnement des Jeunes
- Organisation de vacances et de loisirs
- Travailler à l'élimination de la discrimination dans le système éducatif haïtien ;
- Promouvoir la protection de droits des enfants orphelins et vulnérables pour une méthode d'éducation active
- Aider et Former des Enfants de la rue
- Formation des adultes et des éducateurs vivant dans les milieux ruraux
- Formation des personnels de la santé mentale,
- Formation des animateurs

# L'inscription des Ceméa Haïti comme acteur sur les questions éducatives en Haïti

L'association Les Cemea-Haiti, se propose de mettre en chantier un ensemble : de recommandations, de propositions, d'actions et de revendications en faveur de la société civile haïtienne au travers d'un réseau d'acteurs.

- Plaidoyer pour un Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique en Haiti
- Participation à l'augmentation de l'offre publique d'éducation en privilégiant les communes les plus défavorisées et tenant compte de la carte de la pauvreté.
- Participer à la formation continue pour l'amélioration des conditions des Enseignants
- Participer réflexion sur la rénovation du système éducatif
- Participer à l'alphabétisation de personnes et mettre en place des activités de post-alphabétisation sur l'horizon 2015-2020, en reprenant le dispositif du plan global préparé par la Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation (SEA) depuis 2006, tout en mobilisant les services des ONG, des écoles, des institutions religieuses, des Organisations Sociales, des mairies et autres services publics.

## **La marchandisation de l'éducation**

L'association Global Initiative for Economics, Social and Cultural Rights met en œuvre une recherche sur Haïti. Selon l'association « Ce pays possède la plus grande part d'enseignement privé au monde. La scolarisation dans les établissements privés représenterait entre 80 et 90% des effectifs scolaires. Ils ont historiquement joué un rôle important en Haïti, mais la part du privé s'est encore

accentuée durant les dernières années, notamment après le tremblement de terre de 2010, en partie à l'initiative des bailleurs de fond internationaux, qui ont soutenu directement les acteurs privés, y compris à travers des partenariats public-privés (tel qu'avec le [financement](#) du Partenariat Mondial pour l'Education).

Cette prépondérance des acteurs privés dans le système éducatif Haïtien et le soutien croissant qu'ils reçoivent, au détriment du secteur public, pose de nombreuses questions. D'un côté, les écoles privées ne sont pas accessibles à tous, créant des inégalités, et sont peu régulées. De l'autre, elles peuvent apparaître comme la seule solution dans un Etat où les institutions publiques fonctionnent mal. Elles font également parties intégrantes de l'histoire et du système du pays, et sont protégées par la constitution haïtienne, qui dispose que « L'État encourage et facilite l'initiative privée » afin d'atteindre la « scolarisation massive ».<sup>[1]</sup> De plus, à la suite du tremblement de terre, l'Etat a été largement désorganisé, ce qui a pu justifier le soutien à des écoles non-publiques.

Dans ce contexte, il est utile d'analyser le rôle des acteurs privés dans système éducatif Haïtien afin d'en mesurer les impacts, et dans la mesure où des atteintes aux droit à l'éducation seraient trouvées, d'en déterminer les responsabilités, afin de pouvoir formuler des recommandations qui serviront de bases à un plaidoyer auprès des différents acteurs impliqués. Deux questions se posent en particulier :

- Quel est l'impact du développement de l'enseignement privé en Haïti sur la réalisation du droit à l'éducation ?
- S'il y a un impact négatif, quelle est la responsabilité des bailleurs internationaux en rapport à leurs obligations en droit international des droits de l'Homme ? »

Les Ceméa Haïti sont parties prenantes de la mise en place de cette recherche qui s'articule avec le travail mené au niveau international par la Ficeméa au sein du consortium contre la marchandisation de l'éducation.

[1] Article 32-2,  
[http://www.leparlementhaitien.info/lesenat/fr/connaissance-du-senat/constitution-1987-amendee.html?showall=1&limitstart=.](http://www.leparlementhaitien.info/lesenat/fr/connaissance-du-senat/constitution-1987-amendee.html?showall=1&limitstart=)

## **Pour toutes informations vous pouvez contacter**

Aubens Henker Ferminé

Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active en Haïti  
(Cemea-Haïti)

3, rue st paul delmas 33, Delmas, Port-au-Prince Haïti

Phone: (509) 37604381/ /3792-4534/ 36543301

P.Box 30172

Email: [cemeahaiti@yahoo.fr](mailto:cemeahaiti@yahoo.fr)